



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1838

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association PROMotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PROMESS) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires pour l'année 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010

Délibération n° 2010-1838

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association PROMotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PROMESS) pour la gestion en contenu du site web Rhône Solidaires pour l'année 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio-économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ils représentent, en effet, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2010, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire afin de construire avec elles un plan d'actions intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine, en matière d'habitat, d'entrepreneuriat, de cohésion sociale, de participation citoyenne et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette gouvernance d'agglomération est participative et les parties prenantes de l'économie sociale et solidaire y ont l'occasion de promouvoir une approche concertée traduite dans un plan d'action territorial validé conjointement. Ce plan d'action s'articule autour de 4 axes :

- axe 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire,

- axe 2 : Professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien aux pôles de compétences :

. accompagner la structuration des réseaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme un champ économique à part entière structuré et performant,

. soutenir les pôles de compétence existants pour professionnaliser les filières économiques, notamment du commerce équitable,

. améliorer la compétitivité des structures de l'économie sociale et solidaire en accompagnant leur professionnalisation par le développement de compétences en lien avec les dispositifs existants au niveau régional,

- axe 3 : Connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

- axe 4 : Soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération se rattache à l'axe 3 et notamment la diffusion d'information sur l'économie sociale et solidaire via internet.

L'association PROMESS (PROMotion de l'Economie Sociale et Solidaire) est une association de type loi 1901, fondée en 2004, dont l'objet est de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

L'association réunit en son sein des professionnels, des étudiants, des universitaires et des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Afin de gérer la diffusion de contenus sur le portail Internet Rhône Solidaires, PROMESS anime un réseau de contributeurs locaux divers, représentatifs de l'économie sociale et solidaire, afin de relayer leur actualité et faciliter la circulation de l'information. Le portail, déclinaison à l'échelle départementale de Rhône-Alpes Solidaires, a été lancé en novembre 2008. Il s'agit d'un outil mutualisé et participatif.

La plateforme Rhône Solidaires (www.rhone-solidaires.org) propose :

- des informations actualisées communes à tous les sites locaux de la plateforme [www.rhone-alpesolidaires](http://www.rhone-alpesolidaires.org) : évolutions légales nationales, dispositifs régionaux, appels à projets, offres d'emplois, informations des réseaux régionaux de l'économie sociale et solidaire,
- des informations en provenance directe des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire du Rhône : projets et structures, pratiques innovantes,
- des fiches structures géo localisées, des forums de partage d'expériences, un agenda, une lettre d'information et des vidéos en ligne,
- une méthodologie pour cartographier l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire.

L'enjeu d'un appui à l'association PROMESS pour l'animation du portail *Rhône Solidaires* est la valorisation d'un secteur d'innovation sociale, porteur d'emploi et d'un mode d'entreprendre respectueux de valeurs sociales et environnementales.

Programme d'actions pour 2010 et bilan 2009

Pour l'année 2010, l'association PROMESS s'est donnée pour objectifs concernant le portail Rhône Solidaires :

- d'avoir 10 000 visiteurs par mois,
A la fin du mois de septembre, on compte plus de 9 000 visiteurs par mois (bilan 2009 : 7 000 visiteurs par mois). Les deux thématiques les plus riches sont la consommation responsable et la création d'activité,
- de préparer 40 offres d'emploi sur le territoire de l'agglomération lyonnaise sur l'année (réalisé au bilan 2009),
- de répertorier 100 structures du territoire de la Communauté urbaine de Lyon au moyen d'une "fiche structure" (bilan 2009 : 93 fiches structures réalisées),
- de déterminer une méthodologie pour cartographier l'ensemble des structures associatives et coopératives à vocation économique, en précisant les données suivantes : périmètre de l'activité de la structure, son ou ses métiers, ses partenaires et les dispositifs portés ainsi que le chiffre d'affaires, le nombre de salariés et notamment le genre des postes de direction (occupés par un homme ou une femme) et enfin apporter une estimation du nombre de bénévoles et sa valorisation.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon soutienne l'association PROMESS, pour l'animation du portail web Rhône Solidaires, par l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'année 2010.

Budget prévisionnel 2010

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Coût salarial	17 915	Ressources propres	2 165
Frais de locaux	1 750	Ville de Lyon	3 000
Frais de fonctionnement	2 000	Ville de Vaulx en Velin	1 000
		Université Lyon 2	500
		Communauté urbaine de Lyon	15 000
Total	21 665	Total	21 665

L'association PROMESS a bénéficié au titre de l'année 2009 d'une subvention de 10 000 € attribuée par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association PROMESS (PROMotion de l'Economie Sociale et Solidaire) ayant pour objet l'animation du portail internet Rhône Solidaires pour l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association PROMESS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 15 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1578 - selon l'échéancier suivant : 12 000 € en 2010 et 3 000 € en 2011 :

- 12 000 € en 2010,

- 3 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.